

Le Monde Ouvrier



The Labor World

Bibliothèque Municipale
1210 e. Sherbrooke,
Montréal 24, Que.

36e Année — No 4

AVRIL 1951 — MONTREAL — APRIL, 1951

36th Year — No. 4

LE MOUVEMENT OUVRIER PROTESTE CONTRE L'INJUSTICE DU FEDERAL

Cours d'été offerts aux membres de nos unions internationales

Montréal, 10. — Lu 1er juillet au 15 septembre prochains, des membres des unions ouvrières affiliées à la Fédération américaine du Travail et au Congrès des Métiers et du Travail du Canada assisteront, comme délégués de leur local ou à titre personnel, à une série de cours d'été d'une semaine qui les renseignera sur la trade-unionisme, la législation ouvrière, et sur toutes les autres questions qui peuvent les mettre en mesure de mieux participer aux activités de leur union.

Ces cours seront donnés en français, par des experts reconnus, sous les auspices de l'Institut d'Education Ouvrière, un organisme à but non lucratif récemment fondé par trois membres éminents des unions internationales, MM. Gustave et Marcel Francq, ainsi que mademoiselle Hélène Antonuk. M. Gustave Francq était autrefois secrétaire-trésorier de la Fédération du Travail du Québec, M. Marcel Francq en fut tour à tour secrétaire-trésorier et président, et mademoiselle Antonuk occupe actuellement le poste de secrétaire de l'Exécutif.

Vacances à la campagne

L'Institut a voulu, tout en offrant aux ouvriers une occasion de s'instruire, leur procurer en même temps le moyen de prendre des vacances agréables, le tout à très bas prix. Il a acquis, au Petit Lac Long, Sainte-Agathe-des-Monts, une propriété qui répond parfaitement à ce double but, et où il se trouve une auberge, des cabines familiales, et tous les avantages récréatifs que peut offrir la région des Laurentides.

La cédule des cours d'éducation ouvrière est déjà tracée. Elle prévoit des entretiens, forums et discussions sur la nature du trade-unionisme, l'avenir du mouvement dans notre système économique, les lois du salaire minimum, de la réparation des accidents du travail, des relations ouvrières, de l'assurance-chômage, de la convention collective. On traitera également de la prévention des accidents, des griefs, de la conciliation et de l'arbitrage des différends industriels, des pensions de retraite et des caisses en maladie et accident; de la publicité et des relations extérieures de l'union locale; de la négociation des conventions collectives de travail.

La cédule prévoit aussi des séances de cinéma et des soirées récréatives.

Des cours en français

"Depuis quelques années déjà, disent les initiateurs de cet

(Suite à la page 2)

Appui du travail organisé accordé aux professeurs

Montréal. — La Conférence conjointe du travail syndiqué de la province de Québec, qui groupe plus de 200,000 travailleurs appartenant aux unions affiliées à la Fédération du Travail du Québec, à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et au Congrès canadien du Travail, a décidé d'accorder son entier appui à l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal dans le différend qui oppose cet organisme à la Commission des Ecoles catholiques de Montréal.

Le droit d'association est menacé

Il y a deux mois, l'Alliance, qui groupe au-delà de 1,200 professeurs de Montréal, a demandé aux auto-

(Suite à la page 2)

Le nouveau budget de M. Abbott ne tient pas compte de la famille ouvrière.

Ottawa. — L'injustice faite aux ouvriers dans le budget présenté à la Chambre des Communes par le ministre des finances Abbott a été dénoncée par le Conseil exécutif du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, qui s'est réuni à Ottawa le 11 avril.

Le budget ne tient pas compte des demandes des unions ouvrières concernant le contrôle des prix et la taxation. Il pigera dans les poches des Canadiens un montant additionnel de \$405 millions pour finir la présente année fiscale, qui se termine le 31 mars prochain. Pour toute l'année, cette augmentation se chiffrera à \$578 millions.

Le seul rayon de soleil qu'aient obtenu les ouvriers, c'est le droit de déduire les contributions aux unions de l'impôt sur le revenu. Les travailleurs organisés demandent ce droit depuis plusieurs années.

Néfaste aux ouvriers

Le Conseil exécutif a déclaré:

"Les nouvelles propositions de taxe contenues au budget visent directement nos travailleurs et les forcera à un niveau de vie réduit. Les nouvelles taxes sur l'équipement de maison mettra sans aucun doute ces nécessités hors de la portée des familles appartenant aux groupes à revenu petit ou moyen. La taxe de vente augmentée à 10 pour cent

amènera une augmentation additionnelle du prix de plusieurs commodités. Le résultat, semble-t-il, c'est que les travailleurs, plutôt que d'être protégés par des contrôles généraux des prix, ne seront plus capables d'acheter nombre de nécessités par suite de nouvelles augmentations des prix.

"En présentant son mémoire au gouvernement, jeudi dernier, le Congrès demandait expressément que la taxe de vente soit réduite, car elle pèse très fortement sur les groupes à revenus petits ou moyens. Le budget, en proposant d'augmenter la taxe de 8 à 10 pour cent, est en opposition flagrante avec cette demande. Le mémoire demandait aussi que l'on considère la possibilité de réduire les taxes sur le tabac. Mais le budget propose, au lieu de cela, une augmentation substantielle de ces taxes.

Contributions déductibles

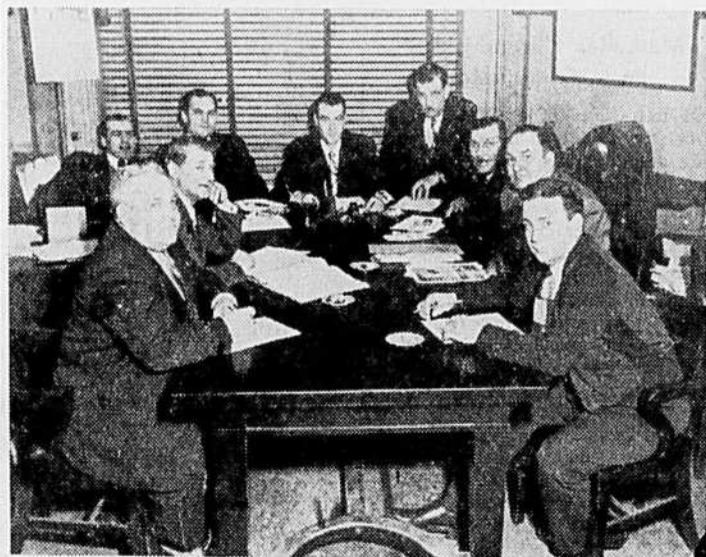
"Le Congrès avait aussi demandé que les contributions aux unions soient déductibles de l'impôt sur le revenu. La décision du gouvernement d'accéder à cette demande sera bien accueillie dans les rangs du Travail organisé.

"Le Congrès a insisté sur le besoin urgent de contrôles généraux des prix. En refusant ces contrôles, le ministre des finances Abbott leur a substitué de nouvelles taxes comme moyen de réduire l'inflation.

"Malheureusement, ces changements dans la taxation feront monter les prix et rendront plus difficile que jamais aux familles à petits revenus l'achat des choses essentielles à la vie. Plutôt que d'appliquer des contrôles qui conserveraient le pouvoir d'achat de toutes les familles

(Suite à la page 2)

POUR AMELIORER LE SORT DES CAMIONNEURS



ON SAIT que le local 106 de l'Union internationale des employés de transport tente actuellement d'égaliser les salaires des camionneurs du Québec avec ceux de l'Ontario. Voici, photographiés en plein travail, les officiers du local. De gauche à droite: A. Champ, George D. Clayton, A. Johannsen, le président intérimaire W. Morris, H. Normandeau, ancien membre, E. Laforce, Neil MacDonald, A. Primrose.



DE RETOUR au local 106 comme organisateur, le confrère E. Nantel de l'Union internationale des employés de transport. Le confrère Nantel est bien connu des confrères camionneurs, qui ont accueilli son retour avec plaisir.

Nouvelles taxes qu'on imposera

Ottawa. — En plus d'augmentations des taxes de vente d'accise, et de nouvelles taxes d'accise sur des items qui en étaient exempts jusqu'à maintenant, et quelques rajustements de tarifs, le budget annonce une surcharge de défense de 20 pour cent sur les revenus des individus et des corporations. La taxe de 30 pour cent sur le bonbon, le chocolat et la gomme à mâcher est réduite de moitié. Il n'y a pas d'augmentation de la taxe sur les liqueurs alcooliques.

Augmentation de 15 à 25 pour cent de la taxe d'accise sur les automobiles, les appareils domestiques électriques, les bijoux, les fourneaux, les radios et plusieurs autres items.

Une nouvelle taxe d'accise spéciale de 15 pour cent s'applique désormais aux poêles et autres appareils de cuisson, aux machines à laver, aux réfrigérateurs, à l'équipement et aux pièces de ces appareils. Ces articles étaient jusqu'à présent exemptés.

La taxe de vente générale qui s'applique à toutes les marchandises, sauf à 95 pour cent des aliments, du combustible, des matériaux de construction, et à la machinerie, saute de 8 à 10 pour cent.

Une augmentation de trois cents de la taxe sur 20 cigarettes; la taxe sur le tabac monte de 67 cents à \$1.15 la livre, et la taxe sur les papiers et tubes à cigarettes est abolie.

La surcharge de 20 pour cent pour la défense, prise à même les profits des corporations, entre en vigueur à partir du premier janvier dernier.

Protestation...

(Suite de la page 1)

les, le budget a établi une politique destinée à forcer de plus en plus de familles à ne plus acheter, et il en résultera des souffrances et un niveau de vie diminué.

"La réaction immédiate du Travail organisé, c'est qu'il faut faire des efforts encore plus énergiques pour sauver les travailleurs de cette épreuve. La faillite du gouvernement à reconnaître les besoins réels de la population en ces temps critiques, ne peut être que le signal d'efforts renouvelés pour nous procurer un rajustement national des prix, des salaires, afin de protéger tous les Canadiens des effets désastreux de l'inflation."

Grande campagne dans le textile

Le Conseil Canadien du Textile a approuvé les plans d'une grande campagne d'organisation dans des sections importantes de l'industrie, où des organisateurs additionnels seront nommés sous peu pour y travailler. Plusieurs rapports sur la terminaison des négociations dans plusieurs usines ont été présentés, et on a remarqué avec satisfaction que notre Union a continué à signer des contrats, qui établissent les plus fortes augmentations et les meilleurs salaires dans cette industrie. Les délégués se sont engagés à donner leur plein support aux membres qui sont actuellement en négociations avec la Cosmos Imperial Mills, à Yarmouth, N.-E., Firestone Textiles Ltd., Woodstock, Ont., Harding Carpets Ltd., Brantford, Ont., Huntingdon Woollen Mills à Huntingdon, et autres.

Le Conseil a adopté une résolution, mettant le Gouvernement en garde contre toute tentative d'imposer le gel des salaires, mais approuvant cependant l'établissement du contrôle des prix.

ON NE PEUT PAS VOUS OBLIGER A ACCEPTER

Si votre propriétaire menace de vous expulser à moins de signer un bail immédiatement, vous êtes protégé jusqu'au 1er août.

C'est le premier mai qu'entrera en vigueur la régie provinciale des loyers. A l'heure actuelle, bon nombre de locataires sont inquiets. Leur propriétaire leur a fait savoir que leurs loyers seront augmentés, qu'ils devront accepter cette augmentation ou vider la place. Un certain nombre de locataires ont pris peur, et ils ont consenti à signer immédiatement un bail qui stipulait une augmentation irraisonnable.

Ne vous laissez pas intimider

Le propriétaire n'a pas le droit de vous forcer ainsi à signer un tel bail immédiatement.

Tous les taux de loyers qui étaient en vigueur le 30 avril dernier, à minuit, sont gelés automatiquement jusqu'au premier août.

Après le 1er août, le locataire pourra se présenter à l'administrateur régional des loyers, qui déterminera ce qu'il est raisonnable d'exiger pour tel ou tel logement, et qui devra prolonger le bail, sauf dans les cas suivants :

- si le locataire s'est engagé à partir à une telle date et refuse de respecter son engagement ;
- si les lieux sont occupés pour fins immorales ou illégales ;
- si le locataire ou les siens font du tort aux voisins ;
- si la maison est surhabitée parce qu'on y loge des étrangers ;
- si le logis a été transformé en maison de chambres.

Mais même dans ce cas, le propriétaire ne peut chasser le locataire. Il faut passer par l'administrateur.

Pour ce qui est de loger ses parents, le propriétaire doit donner un avis de 90 jours dans le cas d'un bail d'un an ou plus, et de 30 jours dans les autres cas.

Donc, inutile de s'énerver si le propriétaire vous menace d'expulsion et s'il utilise cette menace pour tenter de vous faire signer tout de suite un bail impossible. Vous avez jusqu'au premier août pour vous entendre avec lui, et il n'a pas le droit de vous expulser avant cette date. Au premier août, si les offres sont raisonnables, vous signerez votre bail. Si elles ne sont pas raisonnables, adressez-vous à l'administrateur.

D'ici là, procurez-vous le texte de la loi, ou renseignez-vous auprès des autorités responsables. Cela peut vous éviter beaucoup d'ennuis.

Appui aux professeurs de Mtl...

(Suite de la page 1)

rités provinciales de constituer un tribunal d'arbitrage pour régler leur différend. Québec n'a pas encore répondu à cette demande. Rappelons qu'il y a quelques années, on supprimait le droit de grève des professeurs, en leur promettant l'arbitrage.

Prenant la parole à une grande assemblée des professeurs, tenue le 6 avril, à laquelle assistaient également Gérard Picard, président de la C.T.C.C., et Philippe Vaillancourt, directeur régional du C.C.T., le confrère Roger Provost, président de la Fédération du Travail du Québec, a déclaré :

"Nous sommes venus, non pour protester contre certains groupes, mais parce que ce soir, un principe est en jeu... et que, si nous ne nous donnons pas notre appui, demain ce seront nos pompiers, nos policiers, nos employés civils qui seront les victimes des mêmes dénégations de principe dont vous souffrez.

"Le droit d'association comporte le droit de grève. Il y a quelques années, vous avez voulu concéder ce droit, pour le bien général de la collectivité. Mais c'était à la condition expresse de voir se constituer un tribunal d'arbitrage, en cas de différend.

"Vous devez donc lutter pour ob-

tenir la reconnaissance de ce droit ultime. Et vous lutterez non seulement pour vous, mais aussi pour tous les autres employés des services publics, qui ont les yeux tournés vers vous."

Méthodes d'intimidation de la Commission

M. Léo Guindon, président de l'Alliance, a fait connaître une série d'incidents qui se seraient produits ces derniers temps. Il a cité des lettres que les directeurs des districts ont adressées aux principaux d'écoles, les obligeant à mettre les instituteurs en demeure de choisir entre l'Alliance et leur travail. "Dans plusieurs écoles, a dit M. Guindon, les professeurs n'ont eu que trois jours pour faire leur choix."

Un principal aurait déclaré à ses professeurs qu'une nouvelle association, dirigée par M. Sylvestre, avait été fondée, et que la Commission scolaire demandait aux instituteurs d'en faire partie.

Le confrère Provost, commentant ces déclarations de M. Guindon, a dit qu'en écoutant la description des méthodes d'intimidation citées par le président de l'Alliance, il reconnaissait les "méthodes des employeurs les plus antisyndicaux qui puissent exister dans la province."

Cours d'été pour nos ...

(Suite de la page 1)

Institut, nos confrères de langue anglaise, en Ontario et aux États-Unis, organisent des cours d'été pour instruire leurs membres. Il est grand temps que nous organisions quelque chose de semblable en français. A tout moment, les officiers de nos unions déplorent le fait que beaucoup de membres ne s'intéressent pas suffi-

samment aux activités de l'union. Et tous sont d'accord pour reconnaître qu'un bon programme de cours d'été peut remédier à peu près totalement à cet état de choses."

Les bureaux de l'Institut d'Éducation Ouvrière sont situés à 177 ouest, rue Sherbrooke, à Montréal.

Institut d'éducation ouvrière

Cédule des cours d'éducation ouvrière pour 1951, commençant le lundi de chaque semaine à partir du 2 juillet 1951.

LUNDI

9:30 à 11:00 a.m.—Qu'est-ce que le trade-unionisme?
2:30 à 4:00 p.m.—L'avenir de notre mouvement dans notre système économique.
8:30 à 9:30 p.m.—Cinéma.

MARDI

9:30 à 11:00 a.m.—La Loi du salaire minimum, et ses ordonnances.
2:30 à 4:00 p.m.—Loi des accidents du travail, et la prévention des accidents.
8:30 à 9:30 p.m.—Cinéma.

MERCREDI

9:30 à 11:00 a.m.—Loi des relations ouvrières.
2:30 à 4:00 p.m.—Griefs, conciliation et arbitrage.
8:30 p.m.—Soirée récréative.

JEUDI

9:30 à 11:00 a.m.—Loi de l'assurance-chômage.
2:30 à 4:00 p.m.—Loi de la convention collective.
8:30 à 9:30 p.m.—Cinéma.

VENDREDI

9:30 à 11:30 a.m.—Pensions de retraite, caisses en maladie et accident.
2:30 à 4:00 p.m.—Publicité et relations extérieures de l'union locale.
8:30 à 9:30 p.m.—Cinéma.

SAMEDI

9:30 à 11:00 a.m.—Négociations de conventions collectives.
2:30 à 4:00 p.m.—Négociations de conventions collectives.
8:30 p.m.—Soirée récréative.

Un montant de \$10.00 sera prélevé pour chaque membre qui suivra les cours et ceci pour défrayer les dépenses des experts qui viendront donner des conférences sur les différents sujets à l'agenda.

Taux de la pension: \$20.00 par semaine par personne; Enfants: 5 à 12 ans: \$12.00; 4 ans et moins: \$8.00.

Ce programme est sujet à variation suivant les circonstances.

Si la demande pour des cours anglais est assez forte, nous ferons les arrangements nécessaires pour avoir une ou deux semaines de ces cours en anglais.

Désormais payez-vous, vous-même, aussi,

les jours de paye grâce aux

Plans Personnels



Demandez votre exemplaire de Plans personnels à votre succursale la plus rapprochée de la B de M. Vous ne vous engagez en rien... sauf envers vous-même.

BANQUE DE MONTRÉAL

La Première Banque au Canada

AU SERVICE DES CANADIENS DANS TOUTES LES SPHÈRES DE LA VIE DEPUIS 1817

P2-28F

**Nouveaux officiers
au local 91**

Mars 27. — Le local 91 de l'union internationale des relieurs (FAT-CMTC) annonce aujourd'hui l'élection de ses nouveaux officiers pour l'année 1951-52. Ce sont MM. A. Lauzé, président; Jack Allen, 1er vice-prés.; mademoiselle Marguerite Gauthier, 2ième vice-présidente; M. Lucien Sentenne, sec.-archiviste français et Mme P. J. Galley, sec.-archiviste de langue anglaise; ainsi que M. H.-B. Collin, secrétaire-financier et trésorier.

Les nouveaux membres du comité exécutif sont MM. P. Gendron, C.-A. Chevrier et Ray. Lamontagne, qui ont été aussi élus comme auditeurs. Mademoiselle Paulette Harvey assumera les fonctions de guide, et M. Emile Sauriol celles de sergent d'armes. MM. Earl DeGrasse, Lucien Sentenne et G. Malric sont les délégués au Conseil des Métiers et du Travail de Montréal. MM. E. Sauriol, L. Sentenne, A. Lauzé et H.-B. Collin représenteront le local à la fédération internationale des métiers de l'imprimerie, et MM. H.-B. Collin et G. Malric aux Métiers-alliés de l'imprimerie. Le délégué au comité paritaire est M. P. J. Galley, agent d'affaires du local, avec M. H.-B. Collin comme substitut.

La division fédérale des Forêts effectue un relevé sexennal des ressources en bois que renferment les réserves forestières. Dès que l'examen d'une réserve est terminé on dresse à son sujet un plan d'aménagement forestier.



LE BON TRAVAIL des employés de bureau se continue. Le local 57 procédait récemment à l'élection de ses officiers pour l'année. Ce sont, de g. à d., assis: Blanche Labelle, sec.-trés., R. Bélanger, v.-p., R. Girard, prés., Yolande Millette, sec.-arch.; debout: Cl. Ouelette, sergent, L.-A. Beaudet, R. Dion, Hélène Antonuk, membres de l'Exécutif, R. Boisvert et D. Vanchestein, syndics, R. Bertrand, membre de l'Exécutif, et L. Tremblay, syndic. Claire D. Perron, sec.-corr., n'apparaît pas sur la photo.

**MEMOIRE DU CONGRES AU
GOUVERNEMENT FEDERAL**

Ottawa. — Voici les grandes lignes du mémoire présenté le 10 avril au gouvernement fédéral par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

Contrôle des prix. — Le Président Bengough a fait remarquer que si le gouvernement n'accorde pas le contrôle, les travailleurs n'auront pas d'alternative, et devront demander de fortes augmentations de salaires.

Pensions de vieillesse. — Suppression de la preuve d'éligibilité, paiements mensuels de \$65, payables à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes.

Habitation. — Que le gouvernement prenne toute la responsabilité de l'habitation à bon marché, et voie à ce que tous les citoyens profitent d'un contrôle des loyers.

Impôt sur le revenu. — Que toute augmentation soit retardée jusqu'à ce qu'on ait supprimé les injustices dont souffrent les travailleurs.

Code du Travail. — Un Code du Travail pour tous le Canada, s'appliquant aux employés municipaux et fédéraux.

Assurance-chômage. — Augmentation pour tous des bénéfices hebdomadaires.

Le mémoire recommandait également la suppression des injonctions dans les différends ouvriers, un choix plus efficace des immigrants, un programme d'éducation pour promouvoir la compréhension inter-raciale et inter-religieuse, une loi des justes pratiques d'emploi, un bill des droits de l'homme, l'aide financière à l'éducation, surtout l'éducation technique.

S A G E S S E

Vivez selon vos moyens et faites des réserves. L'épargne régulière assure contre les mauvais jours et apporte la sécurité, le confort, l'aisance. Vous prendrez des habitudes d'économie lorsque vous aurez un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$400,000,000
549 bureaux au Canada
71 succursales à Montréal

For That Richer **CHOCOLATE** Flavor



**FRY'S
COCOA**

**Prochain congrès
des imprimeurs**

Montréal, 27. — Le Conseil du district de Montréal de la fédération internationale des métiers de l'imprimerie a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour 1951-52. Les nouveaux officiers sont MM. Ubald Labelle (agent d'affaires de l'union typographique Jacques - Cartier), président; Walter Forrest (agent d'affaires de l'union internationale des stéréotypistes et électrotypistes), vice-président; Lucien Sentenne, sec.-archiviste de langue française; et J. L. Chapman, sec.-archiviste de langue anglaise.

L'exécutif de la fédération internationale des métiers de l'imprimerie, qui s'est réuni immédiatement après cette élection, a fixé la prochaine convention de cet organisme aux 19 et 20 mai 1951, à Trois-Rivières.

**Succès remportés à la Canadair
dans la campagne d'organisation**

Montréal, 29. — La grande campagne d'organisation lancée le mois dernier par la loge 712, association internationale des machinistes (FAT-SMTC) à l'usine de la Canadair, remporte un succès éclatant. L'objectif fixé par la loge était de 1,000 nouveaux membres, et tout laisse prévoir que ce nombre sera dépassé, puisque en date du 25 mars, les nouveaux membres en règle se chiffraient à 965.

Les négociations actuelles entre la compagnie et l'union, en vue de l'obtention d'une augmentation intérimaire de salaires, ne serait pas étrangère au succès de la campagne, selon le confrère Louis Laberge, agent d'affaires de la loge 712. "Il faut aussi, dit le confrère Laberge, rendre hommage au zèle déployé par les officiers et chefs de groupes de la loge, qui arrivent plus tôt le matin et partent plus tard le soir afin de faire du recrutement."

**L'union typographique à l'étude
des nouveaux procédés du métier**

Montréal. — Un comité sous la direction du vice-président George Plummer a été nommé par l'union typographique de Montréal, local 176, pour étudier les procédés substitués de composition et les effets qu'ils peuvent avoir sur l'industrie de l'imprimerie.

Le comité a en mains beaucoup de renseignements sur les nouvelles machines, leur mode d'opération, la production qu'on peut en attendre, les installations présentes, et les autres renseignements qui peuvent être utiles pour faire des recommandations concernant la façon dont peuvent être résolus les problèmes que présentent ces nouveaux procédés.

L'union typographique internationale n'a pas pour politique de s'opposer à l'introduction de nouvelles machines, mais plutôt de faire tout en son pouvoir pour obtenir juridiction sur elles et entraîner les membres qui les utiliseront. Telle est la politique qui fut suivie lorsque la composition à la machine fit son apparition dans l'industrie de l'imprimerie au début du siècle.

MM. Plummer et R. M. Bennett, secrétaire-trésorier de l'union, iront à Oshawa au début du mois prochain pour y discuter de questions concernant l'introduction de procédés substitués dans l'industrie de l'imprimerie avec des délégués des locaux ontariens de l'union typographique, sous la juridiction desquels opèrent déjà quelques-unes de ces nouvelles machines.

Musique choisie et orchestrée selon les besoins de votre établissement
Pour renseignements, s'adresser à:
REDIFFUSION INC.
1085 Côte Beaver Hall, Montréal
UN. 4601

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération du Travail du Québec, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.

Bureau exécutif : Roger Provost, président ; Edouard Larose, secrétaire-trésorier ; R.-M. Bennett, Adrien Villeneuve, Roger-D. LaBrie, Harry Bell, René Fournier, Benoît Laviolette, Rémi Laniel, vice-présidents.

Rédacteur : Réginald Boisvert ; rédacteurs associés : Gustave Franço, Henri Richard, typographe.

Adressez toutes les communications à :

177 ouest, rue Sherbrooke — Téléphone : LAncastrer 7808

Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11 ouest, rue St-Paul, Montréal 1, Qué.



M. Forte nous fait rire!

Monsieur Angelo Forte, officier montréalais très en vue dans les syndicats catholiques, parlait récemment des unions internationales en des termes pas très aimables. Il avait un cours à donner aux membres des syndicats sur le syndicalisme catholique, et il a dit ceci : "Les unions neutres ne font qu'exciter les instincts."

Tout d'abord, nous prenons note que l'opinion de monsieur Forte ne semble pas être celle de la C.T.C.C. En effet, les officiers responsables de la C.T.C.C. ont cru bon, à maintes reprises depuis quelques années, de siéger à la Conférence conjointe du travail syndiqué de la province de Québec chaque fois que l'ont commandé les intérêts des ouvriers de notre province. C'est grâce à la collaboration des unions internationales et des syndicats catholiques que nous avons pu combattre efficacement le bill No 5, et sauver toutes les unions ouvrières de la province.

Quand monsieur Forte dit que nous ne faisons qu'exciter les instincts, il nous fait rire. Il sait aussi bien que nous que les unions quelles qu'elles soient n'excitent qu'un seul instinct : l'instinct de conservation... et ce n'est pas sans besoin ! S'il veut parler de l'instinct de violence, il sait aussi bien que nous que s'il se manifeste parfois dans un mouvement ouvrier, ce n'est pas à cause des principes du mouvement, mais à cause de l'exaspération d'un groupe d'ouvriers devant les tactiques anti-ouvrières de certains patrons de mauvaise foi.

Ce n'est pas la première fois qu'on lance de semblables accusations au visage des unions internationales. Elles ne se portent pas plus mal pour autant, puisqu'elles continuent à être les plus puissantes dans notre province, celles qui groupent le plus de membres, celles qui attirent le plus de nouveaux membres.

Les autorités religieuses nous disaient encore l'an dernier que nos unions donnent à l'ouvrier "une fausse conception de la vie manifestée à l'occasion par l'apreté des revendications, l'injustice des méthodes, l'oubli de la collaboration nécessaire au bien commun." Sans contester l'autorité des évêques dans leur domaine, nous nous permettrons de croire qu'ils ne sont peut-être pas toujours bien renseignés. Il y a eu dans notre mouvement des officiers syndicaux de ce genre. Mais ils ne sont plus admis à siéger à notre Congrès canadien ni à notre Fédération provinciale. C'est vrai qu'ils avaient une fausse conception de la vie. Ils avaient des idées communistes. Mais ce n'était pas notre mouvement qui leur avaient donné ces idées. Ce sont eux qui ont tenté de les donner à notre mouvement, et notre mouvement s'en est débarrassé.

Et puis, regardons les faits. Est-ce que nous déformons tant que cela nos membres ? Nos unions existent dans cette province depuis soixante-quinze ans. Leurs membres sont catholiques dans une proportion de 95%. Pas catholiques seulement de nom, mais catholiques pratiquants. Un grand nombre d'entre eux participent activement à la vie de l'Eglise, dans leur paroisse et dans les mouvements d'action catholique ouvrière. Bon nombre sont ou ont été marguilliers ou commissaires d'écoles catholiques. Pas plus que les catholiques américains (qui n'ont pourtant pas de syndicats catholiques) nos membres catholiques n'ont trouvé chez nous une doctrine qui les ait détournés de leurs devoirs religieux.

On nous accuse de matérialisme. Nous sommes tout simplement réalistes. Nous ne sommes pas matérialistes quand il s'agit des intérêts spirituels de nos membres, mais nous sommes réalistes quand il s'agit de leurs intérêts matériels.

Notre raisonnement est bien simple. Les conditions du travail et les salaires, à Chicoutimi, à Trois-Rivières ou à Montréal, sont déterminés pour une large part à New-York, à Chicago ou à Cincinnati. Ce n'est pas la faute des travailleurs : c'est comme ça. Avec le développement de l'Ungava, ce sera encore plus vrai. Pour obtenir justice, non seulement pour nous, mais pour nos confrères des Etats-Unis, il faut que nous nous groupions tous ensemble. Nous travaillons pour les mêmes patrons, dans la même grande entreprise capitaliste nord-américaine. Quand il y a deux unions rivales dans la même entreprise, ce sont les ouvriers qui payent.

Voilà pourquoi nous appartenons aux unions internationales. Pour ceux qui veulent appartenir aux syndicats catholiques, c'est leur affaire. Nous n'avons pas l'intention de les insulter, comme monsieur Forte vient d'insulter tous nos membres. Au contraire, nous restons prêts à collaborer avec eux, chaque fois que nous croirons que les intérêts des ouvriers du Québec exigent une telle collaboration. Nous n'avons qu'un seul désir : faire tout en notre pouvoir pour améliorer le sort des travailleurs du Québec, du Canada, de l'Amérique toute entière.

Réginald Boisvert

Le droit de refuser un emploi discuté à l'ass.-chômage

Un travailleur qui se voit une assurance-chômage a le droit de refuser un emploi qui l'oblige à sacrifier les droits de son union. Telle est la décision qu'a rendue le juge Alfred Savard dans une cause récente. Les trois mouvements ouvriers canadiens étaient représentés.

La cause était celle d'une montrealaise, membre de l'Union internationale des travailleurs du vêtement pour dames, qui avait déjà été employée comme finisseuse. Pendant qu'elle bénéficiait de l'assurance-chômage, un établissement non organisé lui offrit un emploi à un salaire inférieur à celui établi par les lois de l'union. L'union la menaça de lui retirer ses privilèges de membre si elle acceptait l'emploi. Elle le refusa.

C'est alors que l'assurance-chômage lui enleva ses droits, expliquant qu'elle ne tombait plus dans la catégorie des chômeurs. L'affaire fut alors portée devant la cour de l'assurance-chômage de Montréal : l'union chercha à faire valoir le droit de son membre de refuser un emploi insuffisamment rémunéré. La cause fut portée à un autre tribunal à la demande du représentant de l'assurance-chômage, et c'est alors que le juge Savard se prononça.

Une bonne raison d'appuyer notre journal ouvrier

"Le Monde Ouvrier" est en pleine réorganisation. Tous les locaux des unions affiliés à la Fédération provinciale en ont entendu parler. Un bon nombre ont répondu à l'appel. Mais malheureusement, un trop grand nombre prennent beaucoup de temps à faire leur part.

Nous trouvons dans un récent numéro du "Machinist" quelques réflexions du président de l'Association internationale des Machinistes, qui devraient démontrer à tous la nécessité d'accorder au plus tôt leur collaboration au "Monde Ouvrier".

"Il y a une chose qui me tracasse, a dit le confrère Hayes, c'est que nous ne venons pas à bout de combattre efficacement la propagande anti-ouvrière qui est dirigée contre les membres des unions et les membres d'autres organisations progressives.

"Il y a beaucoup d'amélioration dans les journaux ouvriers depuis dix ans. Des journalistes bien entraînés et compétents acceptent de plus en plus de devenir les rédacteurs des journaux ouvriers.

"Mais la compétition est forte, et beaucoup de travailleurs ne lisent pas leur journal. Beaucoup d'autres ne le reçoivent même pas."

Et le confrère Hayes de conclure sur une note optimiste :

"Mais beaucoup de travailleurs les lisent, et à cause des améliorations sensibles de leur contenu, leur influence augmente continuellement."

Samuel Gompers, un des grands hommes du demi-siècle

New-York. — Samuel Gompers, fondateur de la Fédération américaine du Travail et premier président, a été classé au nombre des "grands hommes du demi-siècle" dans le monde entier, dans une consultation menée auprès des érudits et des rédacteurs par la revue "Year".

La consultation a mis Gompers à côté de personnes telles que les présidents Woodrow Wilson et Franklin D. Roosevelt, le savant Albert Einstein, le philosophe John Dewey, l'inventeur Thomas Edison, l'industriel Henry Ford, le missionnaire Albert Schweitzer, Winston Churchill, Staline et Mahatma Gandhi.

On donne crédit à Gompers pour avoir mené la bataille difficile pour la reconnaissance des droits des travailleurs.

Profitez d'un service bien organisé.



Cette vignette, qui nous a été gracieusement fournie par l'Union internationale des employés du Transport, nous rappelle que nous ne pouvons être mieux servis que par des hommes qui appartiennent comme nous à une union internationale. Encourageons-les !

L'emploi est devenu meilleur en février

Le renvoi de nombreux travailleurs des emplois saisonniers s'est ralenti en février, et dans l'ensemble la première quinzaine du mois accusait peu de changement dans le nombre de personnes en chômage. Le 15 février, les bureaux du Service national de placement comptaient 303,000 demandes d'emploi inscrites aux dossiers, soit quelque 3,000 de plus que le total du 1er du mois et 75,000 de moins que le chiffre du 15 février de l'an passé.

Bien que la plupart des mises à pied saisonnières eussent déjà eu lieu, la construction et l'industrie de la transformation des aliments continuaient à libérer un certain nombre de travailleurs. Les inscriptions aux bureaux du Service national de placement ont augmenté dans tous les métiers de la construction et les métiers de la transformation des aliments dans les Prairies et la région du Pacifique. D'autre part, il y a eu une diminution des demandes d'emploi chez les travailleurs des textiles secondaires en Ontario et dans le Québec, surtout des travailleuses, les employés de bureau, les vendeurs et les travailleurs des métaux non spécialisés, ainsi que les vendeuses dans la région du Pacifique.

L'exploitation forestière de l'Est se maintenait en grande activité, mais elle avait dépassé son sommet saisonnier, et l'on enregistrait une augmentation des demandes d'emploi de travailleurs forestiers dans les Maritimes et le Québec. La neige et les pluies abondantes continuaient à entraver l'activité forestière dans certaines parties de la Colombie-Britannique durant la dernière quinzaine de février.

Des 303,000 demandes aux dossiers le 15 février, environ 36 p. 100 provenaient de travailleurs spécialisés et semi-spécialisés ; 34 p. 100 de travailleurs non spécialisés, et l'autre 28 p. 100 de personnels de vente, des services et de commis aux écritures. Par occupations, les travailleurs de la construction et des transports formaient les groupes les plus nombreux ; il y avait aussi des groupes importants parmi les travailleurs des métaux, de la transformation des aliments et des produits du bois.

Au cours de la première quinzaine de février, il y a eu une diminution des demandes inscrites dans la plupart des grandes villes, y compris Montréal, Toronto, Vancouver, Hamilton, Windsor et St-Jean (N.-B.). Les autres villes ont enregistré peu de changement, sauf Saint-Jean (T.-N.), où les demandes ont grimpé de 1,300 au cours de la période de deux semaines.

Le dictateur de l'Argentine et la mort de la "Prensa"

Washington (A.F.L. News Service). — L'étrangement du grand journal indépendant d'Argentine, "La Prensa", consommé avec la complicité d'une organisation ouvrière contrôlée par le gouvernement, la Confédération Générale du Travail, a prouvé définitivement que le gouvernement Peron est un gouvernement fasciste et totalitaire.

Le numéro de mars du Bulletin inter-américain du travail, publié par la Confédération internationale des syndicats libres, déclare que "la fausse grève d'union contre La Prensa" n'était qu'une manoeuvre du dictateur argentin, une partie "d'un plan préparé depuis longtemps pour réduire au silence le champion de ce qui restait de la presse libre d'Argentine."

La "grève" de La Prensa suivait de près la troisième grève de chemins de fer en deux ans, qui fut brisée brutalement par Peron.

Le bulletin dit que le fait d'avoir brisé cette grève "ajoute une touche de plus à la montagne de preuves que le dictateur argentin n'a pas d'autre intérêt pour le travail que celui de convertir ses organisations en des roues obéissantes dans sa machine totalitaire."

Tous les adversaires connus du régime Peron qui a été ou avait été de quelques manières allié au mouvement ouvrier argentin, en particulier avec le C.O.A.S.I., affilié à la Confédération internationale des syndicats libres, ont été arrêtés après le début de la grève de chemins de fer. Ils sont détenus sans cautionnement possible.

DECISION MAJORITAIRE A L'ARBITRAGE DU 302

Quatre compagnies de meubles expriment leur dissidence par leur arbitre.

Montréal. — Un tribunal d'arbitrage présidé par le juge Irénée Lagarde vient de présenter un rapport majoritaire dans le cas d'un différend qui oppose le local 302 de l'union internationale des remboureurs (FAT-CMTC) et quatre compagnies productrices de cadres de meubles rembourés. Ces compagnies sont la Canadian Parlor Frame Ltd., la Continental Table Limited, la High-Grade Parlor Frame Co. Regd. et la Shear & Sons Frame Mfgs., toutes de Montréal.

Hausse réclamée par le local 302

Montréal. — Les délais accordés au tribunal d'arbitrage institué pour le différend entre le local 302 de l'union internationale des remboureurs (FAT-CMTC) et la Progress Spring Bed, division Dominion Bedding, ont expiré le 13 avril. C'est Me Victor Barré, C.R., qui préside ce tribunal. Me Jack Spector, C.R., est l'arbitre de la partie syndicale, et M. Max Sekind, propriétaire de la Dominion Upholstery, est l'arbitre de la partie patronale.

L'union réclame une augmentation générale de 15 cents l'heure, et un taux d'embauchage minimum de 85 cents, avec provision d'une augmentation automatique sur le taux de base de 5 cents tous les trois mois, de façon que l'employé qui a un an d'expérience toucherait \$1.00 l'heure.

Les trois parcs nationaux qui ont attiré le plus de visiteurs en 1950 ont été ceux de Banff, Alberta (416,452), du mont Riding, Manitoba (280,627) et de la Pointe-Pelée, Ontario (215,082).

Tél. L'Ancester 3858

Salon de Fleurs St-Denis
1590, rue SAINT-DENIS
(Edifice du Théâtre Saint-Denis)
Spécialités :
Bouquets de Noces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux membres
des unions ouvrières
Mme ROVIRA — Rés. MA. 8488



La sentence arbitrale accorde aux employés concernés une augmentation de 5 cents l'heure rétroactive au 1er janvier, pour tous ceux dont les salaires sont plus bas que 80 cents l'heure. Les employés de ces quatre compagnies atteignent le total de 135. L'arbitre syndical, M. Lucien Thomas, est partie à cette sentence, alors que l'arbitre patronal a exprimé sa dissidence. La sentence ne concerne que les réclamations passées, et l'union prépare actuellement ses demandes pour le nouveau contrat, car le contrat actuel expire le 1er mai 1951.

Les demandes originales des ouvriers étaient de 12½ cents l'heure. Toutefois, à cause du fait que les employeurs, au cours de l'arbitrage, ont accordé à un grand nombre d'employés des augmentations variant de 5 à 21 cents l'heure, le tribunal d'arbitrage a recommandé une hausse de 5 cents tel qu'indiqué ci-dessus.

Atlas Bedding ira en conciliation

Montréal. — Le local 302 de l'union internationale des remboureurs (FAT-CMTC) a demandé les services d'un conciliateur du ministère provincial du travail, afin de tenter d'en venir à une entente dans le cas des 200 employés de la Atlas Bedding de cette ville.

L'union demande une augmentation minimum de 15 cents l'heure et un salaire d'embauchage de 85 cents l'heure. Il a été impossible de négocier directement avec l'employeur, qui a refusé de rencontrer les représentants des employés, et qui a fait parvenir à l'union une lettre annonçant son intention de ne pas renouveler le contrat actuel lors de son expiration, le 1er mai.

ILS SONT NOS FRERES

Les associations et services canadiens-français d'envergure nationale se sont réunis à Montréal, les 21 et 22 avril dans une conférence convoquée par l'Action Catholique Canadienne sous le thème général: "Ils sont nos frères". Cette Conférence avait pour but d'étudier sous tous leurs aspects les problèmes que pose à la conscience catholique la présence parmi nous d'immigrants plus nombreux — de les envisager dans une perspective de fraternité humaine, de charité chrétienne.

Au cours de la conférence, des spécialistes ont traité pour les délégués, des problèmes de bien-être social, économiques, éducationnels, professionnels, juridiques, culturels et spirituels qui se posent aux immigrants. Les représentants des divers services et associations du Canada français ont cherché ensemble des moyens d'aider les immigrants à s'adapter à leur nouvelle vie dans notre pays.

En 1950 la division fédérale des Forêts a établi à Terre-Neuve une station de recherches sur les incendies forestiers.

"Les ouvriers ne sont pas responsables de la hausse"

Négociations à Hind & Dauch

Montréal. — Les négociations se poursuivent dans une atmosphère de cordialité entre la Hind & Dauch Paper Co. et le local 314 de l'union internationale des travailleurs de l'industrie chimique (FAT-CMTC). L'union, qui représente environ 150 employés de cette compagnie, a déjà rejeté une offre de la compagnie de 10 cents l'heure d'augmentation et d'une fête payée additionnelle. Tout laisse croire cependant qu'on en viendra bientôt à une entente.

Les demandes originales des employés étaient de 15 cents l'heure d'augmentation, trois fêtes chômées et payées additionnelles, impression du contrat en français et en anglais, amélioration du système de vacances, qui serait payé à raison de 2% du salaire brut total. Les employés désirent également que l'augmentation de 15 cents s'applique sur la base du travail à la pièce, et non pas sur la base du salaire à l'heure. Les ouvriers réclament également le paiement à temps double pour le travail du dimanche, et l'appartenance obligatoire des nouveaux membres à l'union.

Les négociateurs pour la partie ouvrière sont le confrère D. Brabant, président du local 314; la compagne Lucile Hert, secrétaire-financière; les confrères Adélard Lebluc, ex-président; René Ouellette, ex-secrétaire, et M. M. McGarr. C'est le confrère Robert Lévesque, organisateur, qui représente l'union internationale.

34.2 pour cent des ouvriers ont des conventions

Des 3,580,000 travailleurs à salaire et à traitement dans toutes les industries au Canada (données estimatives du Bureau fédéral de la statistique pour le 29 octobre 1949), 34.2 p. 100 étaient assujétis à conventions collectives. Voici la proportion pour certains des principaux groupes industriels: mines 51.2; industries manufacturières 47.5; construction 48.5; électricité et gaz 45.5; transports et communications 85.4; commerce 7.3; service 9.7.

Bien qu'il y ait eu augmentation sensible du nombre de conventions collectives, la plupart de ces nouvelles conventions ont été conclues avec de petites entreprises qui n'employaient pas beaucoup de travailleurs. Dans les industries où l'on signale une réduction du nombre de travailleurs assujétis, le mouvement est attribuable presque exclusivement à des réductions de personnel, par exemple dans l'industrie de la construction maritime, et non à une réduction du nombre de conventions. Il faut toutefois faire exception de l'industrie extractive de l'amiante où la grève du début de 1949 et les procédures de négociations subséquentes n'aboutirent à la signature de nouvelles conventions qu'au début de 1950.

4,580 en 1949

Il y avait environ 4,580 conventions collectives en vigueur en 1949. Il y a évidemment quelques conventions en vigueur au Canada qui sont inconnues du ministère, mais elles ne touchent probablement qu'un nombre restreint de travailleurs. Le total des conventions ne correspond pas au nombre d'établissements assujétis. Bien que la majeure partie des conventions conclues soient entre un employeur et un syndicat pour un établissement, il existe également des conventions entre un employeur et un syndicat pour un certain nombre d'établissements dans différentes localités, par exemple les charcuteries ou abattoirs-conserveries.

Le confrère Léopold Francoeur proteste contre l'accusation de M. Sterling.

Montréal. — "Il est faux que les ouvriers de la construction soient responsables de la hausse exorbitante du coût des habitations". Telle est la déclaration faite par le confrère Léopold Francoeur, secrétaire du Conseil des Métiers de la Construction de Montréal, et membre du comité paritaire de la construction, à une affirmation récente de M. J.-B. Sterling, président du Board of Trade.

Monsieur Sterling avait prétendu que les briquetiers, en particulier, ont fait monter les prix en fournissant un rendement inférieur à celui d'avant-guerre: "En 1939, a-t-il déclaré, un briquetier posait de 800 à 900 briques par jour, alors qu'aujourd'hui il n'en pose que de 200 à 300."

Protestation catégorique

Le confrère Francoeur a protesté énergiquement contre cette déclaration. "Il y a encore, a-t-il dit, des briquetiers qui posent de 800 à 900 briques par jour. La productivité d'un ouvrier de la construction dépend de plusieurs facteurs. Tout d'abord, les hommes ne sont pas tous également habiles. Et puis, les travaux qu'ils ont à faire ne sont pas tous de même nature. Par exemple, un homme qui pose de la brique là où il y a des colonnes ira plus lentement.

"800 à 900 briques par jour, cela se fait dans le cas d'un mur de 12 pouces. Le briquetier se dérange moins souvent, puisqu'il pose trois briques côte à côte. Il n'est pas obligé d'aligner toutes ses briques, mais seulement celles du côté extérieur, celles qui paraissent. Dans ces conditions, il peut fournir un rendement bien supérieur.

"Mais dans le cas d'un mur de 4 pouces, avec un seul rang de briques, il est bien difficile de poser plus de 200 à 300 briques par jour. Chaque brique doit être parfaitement alignée, et l'ouvrier doit se déplacer trois fois plus souvent."

Et les matériaux ?

"J'aimerais aussi faire remarquer, a dit le confrère Francoeur, que les salaires des ouvriers de la construction ne constituent qu'une bien faible partie du coût plus élevé de la construction. Les matériaux ont monté bien plus vite et bien plus haut que la main-d'oeuvre.

"L'indice du coût des matériaux était à 228 en mars 1949. En mars 1950, il était monté à 267.5. Pour ce qui est des salaires, ils étaient à 251.4 en décembre 1949, et à 268.5 en décembre 1950.

"Remarquons également qu'en 1950, la construction accomplie était évaluée à \$65,000,000, alors qu'elle était évaluée à \$120,000,000 en février 1951. Or, on avait employé environ le même nombre d'ouvriers de la construction, et les salaires n'avaient pas beaucoup augmenté. Même en tenant compte du fait qu'on avait construit davantage, il reste que la majeure partie des frais de la construction était causée par l'augmentation du prix des matériaux."

Contrat avantageux signé avec la Dominion Tar & Chemical

Les ouvriers obtiennent une augmentation
variant de 12 à 16 cents l'heure.

Delson, 30. — Le nouveau contrat négocié récemment avec la Dominion Tar & Chemical, à son usine de créosote de Delson, Qué., par le local 408 de l'union internationale des travailleurs de l'industrie chimique, sera signé incessamment.

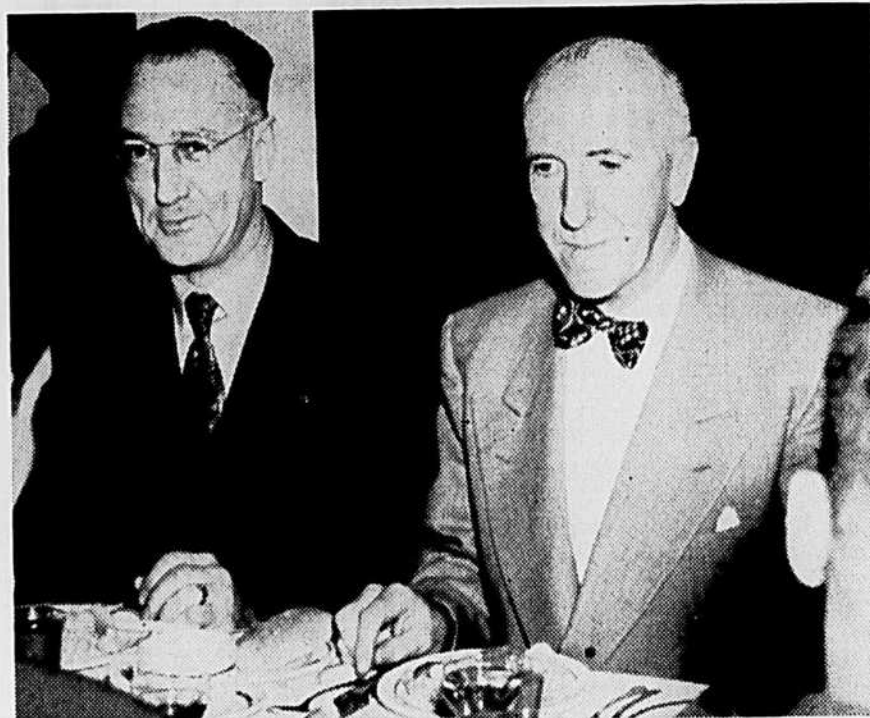
Les deux parties en sont venues à une entente en vertu de laquelle les employés toucheront une augmentation de 10 à 13 cents l'heure. Les travailleurs à la pièce seront augmentés de 15 à 23 cents du 100. L'entente accorde également deux fêtes payées additionnelles, ainsi que trois heures et demie à temps et demi pendant huit mois de l'année. Tous ces avantages représentent une augmentation globale de 12 à 16 cents l'heure. La compagnie s'engage également à faire imprimer le contrat de travail en français et en anglais, et à le faire distribuer gratuitement au employés.

Les employés concernés sont au nombre d'environ une centaine. Ils étaient représentés, au cours des négociations, par les confrères Jérémie Robert, président du local 408; Lionel Auclair, secrétaire-financier; J. Shipmash, J. Bisson. C'est le confrère Robert Lévesque, organisateur de l'union internationale, qui dirigeait les négociations.

HOMMAGE AU CONFRERE VANASSE



QUELQUES-UNS DES INVITES DE MARQUE qui assistaient au souper intime offert au confrère D. Vanasse à l'occasion de sa nomination au poste de 15ième vice-président international de l'Association internationale des Pompiers. On remarque entre autres sur cette photo (assis) les confrères L. Perreault, Roger Provost, président de la Fédération du Travail du Québec; Claude Jodoin, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal et vice-président du C.M.T.C.; le chef A. Ouellette, représentant du directeur des pompiers de Montréal; M. L. Croteau, représentant du maire de Montréal; le confrère Vanasse; le confrère G. J. Richardson, secrétaire-trésorier international de l'Association; le confrère Marcel Francq, représentant du ministre du travail. Debout: les confrères L. Lessard, de Sherbrooke, et A. Plante, publiciste de la F.C.E.C.



LE CONFRERE VANASSE a remercié en termes chaleureux ses confrères de l'A.I.P. pour le magnifique témoignage d'appréciation qu'ils lui ont apporté le 19 avril dernier. On le voit ici en compagnie du confrère G. J. Richardson, secrétaire-trésorier international, qui l'a initié à ses nouvelles fonctions. Avec le confrère Vanasse, les pompiers de l'Est du Canada obtiennent un représentant à l'exécutif de l'A.I.P.

D. Vanasse, 15e v.-président de l'Association des pompiers

Le secrétaire-trésorier international procède à son installation lors d'une fête intime mémorable.

L'Association Internationale des Pompiers compte depuis le 19 avril 1951 un 15ième vice-président. Le secrétaire-trésorier général de cette grande union, M. G. J. Richardson est venu spécialement à Montréal ce jour-là pour procéder à l'installation de ce nouvel officier qui agira dorénavant comme directeur régional de l'A.I.P. pour le territoire représenté par la province de Québec et les Maritimes. La nomination du confrère D. Armand Vanasse à ce poste est survenue à la suite d'une décision prise lors de la dernière convention générale de cet organisme, l'été dernier, à Milwaukee. Elle donne aux pompiers de l'Est du Canada une représentation au sein de la grande famille des sapeurs qui s'étend dans toute l'Amérique du Nord.

C'est au cours d'un souper intime au Café St-Jacques que le secrétaire Richardson de l'A.I.P. a remis à M. D. A. Vanasse l'insigne et le certificat attachés à son nouveau poste. Les membres du Conseil Consultatif de la Fraternité Canadienne des Employés Civiques, composé de représentants des différents locaux de pompiers dans la province assistaient à l'installation, de même que plusieurs personnalités de monde gouvernemental et ouvrier, notamment, M. Marcel Francq, qui représentait le Ministre du Travail, l'hon. Ant. Barrette; M. Lucien Croteau, qui représentait Son Honneur le Maire de Montréal; M. Claude Jodoin, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal; M. Roger Provost, président de la Fédération Provinciale du Travail; le Chef Alex. Ouellette, du S.I.M., représentant le Directeur

Raymond E. Paré, M. André Plante, publiciste de la F.C.E.C. agissait comme maître de cérémonies.

Tout le monde ouvrier se réjouit de cette excellente nomination, qui, comme le disait si bien M. Lucien Croteau, rejaillit sur toute la population de la Ville de Montréal.

Nous croyons que dirigé par le confrère D. A. Vanasse, qui connaît à fond les problèmes des pompiers, ce 15ième district de l'A.I.P. se développera de plus en plus et qu'avec la coopération de tous les éléments constructifs, le confrère D. A. Vanasse pourra continuer le magnifique travail qu'il a accompli depuis 9 ans chez les sapeurs de la province de Québec.

On peut éliminer l'instabilité saisonnière dans le bâtiment

GENEVE (Nouvelles du B. I. T.) — Les représentants des travailleurs, des gouvernements et des employeurs de 19 pays ont participé aux travaux de la Commission du bâtiment, du génie civil et des travaux publics, commission de l'Organisation internationale du Travail.

La Commission avait spécialement à son ordre du jour les questions du chômage saisonnier et du bien-être dans l'industrie de la construction. Sur le premier point, la Commission a affirmé que la réduction quasi totale ou même totale de cette instabilité est possible. Elle préconise pour cela "l'utilisation des connaissances et techniques modernes

ainsi que la modification des méthodes traditionnelles de la profession et de sa clientèle". Elle ajoute que ces mesures peuvent "ne pas affecter anormalement le coût de la construction, compte tenu de l'accroissement de la production qui en résulte et des économies réalisées à d'autres égards, telles que les primes de chômage".

Y A-T-IL RUMEUR D'UN PETIT SCANDALE QUI FOURNIT L'OCCASION DE FAIRE BEAUCOUP DE BRUIT OU D'ALLER 'DÉBARQUER' UN OFFICIER? — LES UNIONISTES SE PRÉSENTENT EN GRAND NOMBRE ET FONT MONTRE D'UN ENTHOUSIASME DÉLIRANT....



WHENEVER THE CROWD GETS WIND THAT A VERY IMPORTANT DECISION WILL BE SETTLED AFFECTING THEM OR THAT DELEGATES FOR AN IMPORTANT ASSIGNMENT WILL BE CHOSEN..... THE MEETING MAKES THE "FLAVIAN" AMPHITHEATER OF ANCIENT ROME LOOK SILLY IN COMPARISON!

MAIS UNE FOIS QUE L'EXÉCUTIF A PROUVÉ LA LOGIQUE DE SA SUGGESTION ET CONFONDU LES DÉNIGREURS — LES UNIONISTES SE RETIRENT DANS UNE LÉTHARGIE COUPABLE... JUSQU'À LA PROCHAINE OCCASION DE PRENDRE L'EXÉCUTIF EN DÉFAUT....



... BUT AFTER THE MEETING WAS A "HOWLING" SUCCESS AND EVERYTHING IN THE BOY'S FAVOR, THE UNION BECOMES AN OLD ACQUAINTANCE AND YOU DONT SEE THEM AGAIN..... FOR ANOTHER YEAR!

Moderate Pick-Up In Employment

As a result, applications for employment on file at National Employment Service offices showed a net decline of 3,300 from March 1 to March 22. The total at the latter date was 293,400, considerably less than the figure of 424,100 one year ago.

The larger cities — Montreal, Toronto, Vancouver, Winnipeg, and Hamilton — all experienced an improvement in employment conditions. In Ontario, this improvement was general throughout the province and resulted in a drop of 5,600 in registrations for work.

The largest declines were among carpenters, painters, taxi and truck drivers, metal-working occupations and general unskilled labour. In the Prairie and Pacific regions, there was also a decline in applications in the first three weeks of March, of 1,100 and 500 respectively.

In the Maritimes and Quebec, where the large pulp and paper companies were finishing off their season's logging, there was an overall increase in applications although there were fewer registrations in the larger centres such as Montreal, Quebec City, Halifax and St. John, N.B. This was partly due to registrations from loggers, which increased by 600 in the Maritimes and 1,400 in Quebec from March 1 to March 22.

Correspondingly, job vacancies at the National Employment Service rose from 37,700 at March 1 to 39,900 at March 22. By region, increases were shown in Ontario, the Prairies and the Pacific and decreases in the Atlantic region and Quebec. Unfilled vacancies for females increased in all regions.

Beware of flies — they are filthy and germ-laden. All foods should be protected from these winged pests whose chief object for existence appears to be the spread of disease.



**IT'S ALL YOURS
WHEN YOU SAVE
FOR IT FIRST**

Today is a good time to start
your savings account

**THE
ROYAL
BANK
OF CANADA**

You can bank on the "Royal"

Joint Labor Body Pledges Full Support to Teachers

The Joint Conference of Quebec Organized Labor
Takes Stand in Dispute Concerning Teachers'
Right to Arbitration in Disputes.

Montreal. — The Joint Conference of Organized Labor of the Province of Quebec, representing over 200,000 workers affiliated with the Quebec Federation of Labor, the Canadian and Catholic Confederation of Labor and the Canadian Congress of Labor, has decided to give its wholehearted support to the Montreal Teachers Catholic Alliance in the dispute between that organization and the Montreal Catholic School Commission.

A Threat to the Right of Association

Two months ago, the Alliance, which groups over 1,200 Montreal teachers, has asked provincial authorities to constitute an arbitration board to settle their dispute. There was no answer. A few years ago, the right to strike was taken away from the teachers, to be replaced with arbitration.

The following declaration was made by Brother Roger Provost, president of the Quebec Federation of Labor, at a joint meeting with Gerard Picard, president C.C.C.L., and Philippe Vaillancourt, regional director C.C.L.:

"We are here, not because we want to protect certain groups, but because tonight a principle is involved... and that if we do not give you our support, to-morrow our firemen, our policemen, and municipal employees will be the victims of similar breaches to that principle.

"The right of free association includes the right to strike. A few years ago, you gave that right away for the general welfare of the community. But this was done with the expressed condition that whenever a dispute arose, an arbitration board would be set up.

"Consequently, you should fight to obtain the respect of your ultimate right. And you will not fight only for yourselves, but also for all the other public employees, who are now looking at you."

Commission Charged with Intimidation

Mr. Leo Guindon, president of the Alliance, made known a series of incidents that allegedly took place recently. He quoted from letters sent by district directors to school principals, compelling them to put the teachers before the alternative of choosing between the Alliance and their job. "In many schools, said Mr. Guindon, teachers had only three days to make their choice."

One principal is said to have told his teachers that a new association, headed by Mr. Sylvestre Sylvestre, has been founded, and that the School Commission ask the teachers to join it.

Brother Provost commented on Mr. Guindon's declarations, and said that when he heard the description of the methods used by the Commission, he recognized "the methods of the worst anti-union employers who may exist in the Province."

TYPOGRAPHERS STUDY SUBSTITUTE PROCESS

A committee under the chairmanship of Vice-President George Plummer has been set up by Montreal Typographical Union, No. 176, to study substitute typesetting processes and what effects they will have on the trade. The committee is in possession of considerable information on the new machines, their method of operation, the production that may be expected from them, present installations, and other data upon which recommendations may be made as to the manner in which the problems presented by these new devices may be met and overcome.

It is not the policy of the International Typographical Union to oppose the introduction of the new machines but rather to devote itself to securing jurisdiction over them and to train members to operate them. This was the policy followed when typesetting machines were first introduced in the printing trade at the turn of the century.

Mr. Plummer and R. M. Bennett, secretary-treasurer of the union, will go to Oshawa early next month to discuss matters concerning the introduction of substitute processes with delegates from Typographical Union locals in Ontario, in some of whose jurisdictions these new machines are now in operation.

Contrat conjoint de deux unions internationales avec la Sicard

Montréal, 29. — La loge 631 de l'association internationale des machinistes annonce qu'elle a signé récemment, avec la compagnie Sicard, un contrat qui entrerait en vigueur le 12 mars dernier. Ce contrat a été signé conjointement par la loge 631 et le local 116 de l'association internationale des travailleurs de métal en feuille.

Les employés, au nombre d'une centaine, ont obtenu une augmentation générale de 10 cents l'heure, une fête chômée et payée additionnelle, temps double pour deux fêtes additionnelles, si travaillées, un système de vacances payable à raison de 2% du salaire pour la première semaine, après un an de services, et de 4% du salaire pour la deuxième semaine, après cinq ans.

Ce contrat a été négocié pour les unions par les confrères Adrien Villeneuve et Léo Côté, agents d'affaires des unions internationales, ainsi que par les confrères P.-E. Jean et Maurice Gourde, représentants des unions locales.

Le salaire des ouvriers de la production se trouve porté à 93 cents l'heure, celui des compagnons à \$1.30, celui des soudeurs, chefs d'équipes et outilleurs à \$1.37, et celui des sous-contremaîtres à \$1.42.

La compagnie Sicard, comme on le sait, fabrique surtout du matériel roulant lourd pour l'usage des municipalités, tel que camions - citernes, souffleuses à neige, camions Sanivan pour l'enlèvement hygienique des déchets, etc. C'est M. J. R. Wilhelmy, secrétaire-trésorier de la compagnie, qui a signé le contrat pour Sicard.

Local 176 to Hold Elections

At the last meeting of Montreal Typographical Union, No. 176, the following were nominated to fill offices for the year beginning June 3 next:

For president, H. G. Pitcher and George Plummer; vice-president, Jack Fairhurst, B. R. Goodyer and W. R. Roper; chairman of the executive committee, E. R. Loughren and John Scollan; executive committee members (six to be elected) E. R. Borland, Norman Bullock, Sam Christie, Len Claridge, Joseph Lobel, Joseph Whitterton, Fraser Wright, J. J. MacDonald, Louis Pominville, John Wood and A. S. Wright.

Other offices were filled by acclamation as follows: Secretary-treasurer and Business agent, R. M. Bennett; recording secretary, Henri Cormier; auditing committee, Uric Gailpeau, Herbert Johnson, J. E. Poupart; trustees, T. E. Sweeney, T. P. Keenan, Thomas Healey; sergeant-at-arms, Joseph Ricard; Journal correspondent, Albert Ernest.

Voting will take place on Wednesday, May 16, and the new officers will be installed at the regular meeting of the union in June.

T.L.C. Protests...

(Continued from page 8)

price controls, will be unable to buy many necessities due to further price increases.

"In the submission of the Congress to the government on Tuesday it was expressly requested that sales tax be reduced since these weigh most heavily upon the medium and lower-income groups. The budget proposal to increase the sales tax from eight to 10 per cent is in direct opposition to this request. The brief also asked for consideration of reduction in taxes on tobacco. But the budget proposes, instead, that such taxes be substantially increased.

Commands Dues Exemption

"The Congress did ask that union dues be exempt from income tax. The government's decision to exempt union dues will be commended throughout the ranks of organized labor.

"The Congress has stressed the urgent need for overall price control. In refusing to apply price controls, Finance Minister Abbott has substituted new taxes as a means towards the control of inflation.

"Unfortunately his proposed tax changes will force prices up and make more difficult than ever for lower income families to purchase the bare necessities of life. Rather than apply controls which would keep all families in the market, the budget has set a course aimed at forcing more and more families out of the market, with consequent suffering and lowering of living standards.

"The immediate reaction of organized labor is that further and even more energetic efforts will have to be made to rescue working people from this plight. Failure of the government to recognize the real needs of the people at this critical time, can only be the signal for renewed efforts to bring about a nation-wide and rational readjustment of prices, wages and salaries in order to protect all Canadians from the disastrous effects of inflation."

New Taxes

As well as increases in sales and excise taxes, new excise taxes on goods exempt up to now and some tariff adjustments, the budget announced a 20 per cent defense surcharge on both personal incomes and corporation profits. The 30 per cent tax on candy, chocolate and chewing gum is cut in half. There is no increase in taxes on alcoholic beverages.

Special excise taxes on automobiles, household electrical goods, jewelry, furs, radios and many other items are boosted from 15 to 25 per cent.

Hitting householders, a new special 15 per cent excise tax is slapped on stoves and other cooking appliances, washing machines, refrigerators, freezing equipment and parts. These articles have been exempt so far.

The general sales tax which applies to all goods, except to 95 per cent of foods, fuels, building materials, and also machinery, is boosted from eight to 10 per cent.

A hike of three cents in the tax on 20 cigarettes is made; the tobacco tax is boosted from 67 cents to \$1.15 per pound, and taxes on cigaret papers and tubes are repealed.

Urgent Need For Controls Stressed in Memorandum

T.L.C. Urges Immediate Action By Federal Government For Comprehensive National Social Security.

Stressing the urgent need for price controls and adequate measures to curb inflation as well as immediate action towards comprehensive national social security, The Trades and Labor Congress of Canada this month placed its annual Memorandum before the Prime Minister and the Federal Government. Flanked by members of the Executive Council of the Congress and supported by a large delegation of Canadian officers of nearly fifty international and national unions affiliated to the Congress, President Percy R. Bengough pointed to the accelerating rise in living costs and flatly warned that the only alternative to overall price controls would automatically be a drive by organized labor for substantial wage increases.

Old Age Pensions

In urging immediate action to provide comprehensive social security measures including old age pensions without the means test and complete health insurance, the memorandum stressed that the Congress does not "accept the argument that the costs of the military defences necessary to protect our country must come before a programme of comprehensive social security."

On old age pensions the memorandum recommended:

- 1.—That the means test be abolished;
- 2.—That all old age and blind pensions become the sole responsibility of the Federal Government;
- 3.—That the monthly pension payment be increased to \$65, as a preliminary and interim measure while the machinery is being developed for the implementation of a full social security scheme;
- 4.—That the pensionable age be reduced for men to 63 and for women to 60;
- 5.—That suitable housing arrangements be undertaken for all recipients where such is needed.

Unemployment Insurance

Among the specific requests for changes in Unemployment Insurance, the memorandum emphasized the need for increased weekly benefit payments and for all workers to be included regardless of their income or type of employment.

Housing

Noting that the housing shortage is becoming more acute, the memorandum asked the Government to take full responsibility for the construction of low-rental housing. While several provinces have assumed rent control, it was suggested that the Federal Government should see to it that such protection was extended to all citizens.

Income Tax

Increases in income tax, if these were contemplated by the Government, should be delayed until exemptions had been revised and collection techniques improved to the point where the present discrimination against the wage and salary earner had been removed. The opposition of the Congress to all forms of sales taxes was stressed, and consideration was asked for reduction in taxes on tobacco and its products.

Federal Labor Code

Urging an immediate amendment to the B.N.A. Act to provide that the Federal Labor Code would apply throughout Canada, the memorandum asked that such a law apply to municipal and provincial employees, and to all employees of the Federal Government, especially these on hourly rates.

Legislation to require the railways to provide suitable car shops at all repair points, the use of the union label on all government printing and

stationery, the establishment of a Canadian Coast Guard Service, and the reduction of the voting age to eighteen were also requested.

The brief also dealt with injunctions in labor disputes, tightening of security regulations to make screening of immigrants more effective, an educational programme to improve racial and religious understanding, enactment of a Bill of Rights, and financial aid for education, which should be used to broaden the scope of technical education.

New Budget Discriminates Against Workers -- T. L. C.

Disregard For Workers' Demands Scored By Statement of Executive Council.

By TOM GREEN

"Labor's" Canadian Representative

OTTAWA, April 11. — Discrimination against workers in the budget brought down in the House of Commons by Finance Minister Douglas Abbott was charged by the Executive Council of the Trades and Labor Congress of Canada meeting in Ottawa today.

The budget ignores demands of organized labor for price controls and by new taxation taps the pocketbooks of Canadians to the tune of an additional \$405 million for the remainder of the current fiscal year, ending next March 31. For a full year, this would amount to \$578 million.

The only ray of sunshine to organized labor out of the dark clouds of the budget is the decision to allow deduction of union dues. For some years, trade unionists have been urging this step.

Aimed at Working People

The T.L.C. Executive Council declared:

"The new budget tax proposals appear to be aimed directly at our working people to force them down to lower living standards. The new taxes on household equipment will doubtless push the price of these necessities beyond the reach of families in the medium and lower-income groups. The increased 10 per cent sales tax will force a further increase in the price of many commodities. The result would seem to be that working people, rather than gaining protection by means of overall

(Continued on page 7)

Happy Days

Just to look at them—the multi-coloured flies, the reels, the tackle—makes you think of happy days ahead! Always, with the approach of spring there come these visions of glorious hours on lake and stream.

And like sportsmen everywhere, you light up a Sportsman. It fits in so perfectly with your plans for pleasure. The flavourful, sun-mellowed Virginia Tobaccos in Sportsman are guaranteed absolutely pure. The ALLWEATHER Waterproof Paper cannot stick to your lips. Everywhere, in every season, it's the sportsman's favourite.

So light up and enjoy a Sportsman. Let it help make all your days, happy days. Get a pack, to-day.

Rolled in 'ALLWEATHER' Waterproof Paper

Sportsman
VIRGINIA CIGARETTES

BE A TRUE SPORTSMAN

Prevent Forest Fires
Conserve Wild Life
and Natural Resources

Sportsman
CIGARETTES

THE SPORTSMAN'S OWN CIGARETTE EXTRA MILD